

Règlement intérieur

La vie en commun dans un immeuble d'appartements exige une considération mutuelle de la part de tous les résidents et visiteurs de l'immeuble. Veillez à ce que vous et vos visiteurs ne fassiez rien qui puisse déranger les autres. Ce règlement intérieur fait partie de votre contrat de location et n'est pas exhaustif.

Périodes de repos	Les heures calmes générales de 12h00 à 13h00 et de 22h00 à 7h00 s'appliquent. Les règlements de police contraires restent réservés. Il faut tenir compte du besoin de tranquillité des résidents de l'immeuble.
Pièces générales/escalier	Les salles générales doivent être maintenues propres à tout moment. Les résidents doivent demander à leurs enfants de ne pas utiliser comme terrain de jeu des zones générales telles que la cage d'escalier, la buanderie, la salle des vélos, etc. L'entreposage d'effets personnels est à proscrire dans les zones générales ainsi que dans la cage d'escalier. Les zones générales servent de lieu de rencontre et non d'espace de stockage. Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)
Utilisation du balcon/jardin	Pour éviter les mauvaises odeurs et la vermine, ne stockez pas les sacs à déchets sur le balcon ou dans le jardin.
Parking souterrain/ Places de stationnement	Aucun véhicule ne peut être garé en dehors des places de parking prévues à cet effet. L'exécution de travaux de nettoyage, de réparation, d'entretien et de changement d'huile n'est pas autorisée dans le garage ou sur les places de stationnement extérieures.
Sous-location	Les sous-locataires doivent être notifiés à l'administration en temps utile et en utilisant le formulaire officiel. Le formulaire peut être demandé à Zivag Verwaltungen AG.
Air	Pour éviter l'apparition de moisissures, il est important d'aérer brièvement et régulièrement l'appartement.
Laverie	La buanderie doit être laissée propre après utilisation. Si un programme de lavage est en place, il doit être respecté.
Animaux domestiques	Les animaux domestiques doivent être approuvés par l'administration. Le formulaire requis peut être demandé à Zivag Verwaltungen AG. Les propriétaires d'animaux domestiques doivent veiller à ce que les autres résidents ne soient pas dérangés par le bruit, la saleté ou autre.
Balayages	Les déchets doivent être jetés correctement dans les endroits prévus à cet effet (conteneurs). Les conteneurs verts sont destinés exclusivement aux déchets verts.